

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 45  
Votes exprimés : 45  
POUR : 45  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
10 septembre 2024  
Date d'affichage :  
10 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU , absent excusé (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Bruno CHARMET – Pierre-Yves ROY -  
Absents : Daniel RAVERAT - Bertrand LEBLANC –  
Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**VOIE VERTE « VIA MORVAN »**

**VALIDATION DE LA POURSUITE DU PROJET SOUS COORDINATION DU P.N.R.M.**

Le Président rappelle que la ligne SNCF 755 000 dite de Cravant Bazarnes à Dracy-Saint-Loup reliant la ville d'AVALLON à la ville d'AUTUN n'est plus en service sur son linéaire, et depuis 2021 les étapes préalables à la création d'une voie verte « Via Morvan » ont été réalisées.

Pour cela, le Parc naturel régional du Morvan a été désigné interlocuteur unique pour la SNCF par les six communautés de communes concernées par l'itinéraire afin de mener à bien la procédure de déclassement de la voie. Cette procédure, pour laquelle les six communautés de communes ont conventionné avec la SNCF, est encore en cours.

Pour la Communauté de Communes du Serein, le Conseil Communautaire a délibéré le 6 décembre 2021 pour autoriser le lancement de la procédure de fermeture administrative de la ligne 775 000 et le 12 septembre 2022 pour valider la convention financière avec la SNCF.

Deux études opérationnelles de faisabilité ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Parc :

- Une étude de faisabilité technique « Aménagement d'une voie verte » réalisée par le bureau d'études Terr&Am, co-financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, les six communautés de communes et le Parc naturel régional du Morvan,
- Une étude relative aux « Perspectives sur la mobilité du quotidien » réalisée par le bureau d'études Inddigo, financée par l'ANCT dans le cadre du Plan Avenir Montagnes.

Le rendu de ces études réalisé en comité de pilotage, le 25 juin 2024, a permis de valider l'intérêt du projet de voie verte.

Il constitue en effet une réponse aux besoins d'itinérance touristique qui permettra d'attirer de nouveaux visiteurs (séjours vélo en famille, circuit cyclo pour les sportifs, ...), mais également une réponse aux enjeux de déplacements quotidiens des habitants dans chacun des bourgs traversés ou à proximité de la voie grâce à la création d'un itinéraire sécurisé (trajet domicile-travail en vélo, balade du dimanche en famille, ...).

Grâce aux études, des choix techniques ont pu être préétablis, et une estimation du coût du projet a été faite.

La période qui s'achève a également été l'occasion d'interroger habitants et touristes sur leurs attentes autour d'un tel projet, de réaliser deux voyages d'études impliquant élus et techniciens (en Saône-et-Loire et en Irlande) et enfin de créer un visuel et de choisir un nom la « Via Morvan » pour le projet.

A ce stade, compte-tenu d'une part, du grand intérêt et de l'attente manifestés par les habitants au cours des phases d'enquête de terrain ainsi que par les membres du comité de pilotage, et d'autre part, de l'importance financière de l'opération (Travaux estimés à 12 000 000 € HT pour un linéaire de 90 km, entretien estimé à 1 400 €/km/an, soit pour la CCS environ 8 700 €/an), il convient de réaffirmer la volonté de poursuivre le projet.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Parc Naturel Régional du Morvan propose de poursuivre son travail de coordination du projet et d'animation, en se portant garant de la qualité du projet envisagé et sur la base de ses valeurs pour œuvrer à :

- déterminer la gouvernance du projet et de l'itinéraire ;
- parvenir à un consensus sur la maîtrise d'ouvrage la plus adaptée ;
- rechercher les financements pour établir un plan de financement acceptable par tous.

Des élus et des techniciens ont présenté les études aux membres de la commission développement économique et tourisme le 9 septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,


DESIGNE le Parc Naturel Régional du Morvan en tant qu'animateur et coordinateur du projet de voie verte « Via Morvan » en vue de définir la gouvernance du projet, de parvenir à un consensus sur la maîtrise d'ouvrage et de rechercher les financements permettant d'établir un plan de financement acceptable par tous.

S'ENGAGE à apporter son soutien politique à la démarche telle que définie, en vue de la réalisation du projet.

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces administratives, techniques, juridiques et comptables permettant la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS

